

## Réponse de la Municipalité

à l'interpellation de Mme Sara Gnoni et consorts  
déposée le 13 juin 2017

*« Utilisation de la halte-jeu de la Grenette par des sans-abris »*

### Rappel de l'interpellation

*La halte-jeu « La Grenette » est un lieu d'accueil situé au fond de la place de la Riponne, elle est ouverte du mois d'avril jusqu'en octobre et couvre plusieurs aspects du développement durable : tous les jeux sont faits à base d'objets de récupération ; elle se veut également être un lieu d'intégration et vise à faire venir des personnes sur la place de la Riponne, qui a une mauvaise réputation. Ce lieu est très apprécié autant des enfants que des parents.*

*Récemment plusieurs parents ont interpellé la Municipalité suite à la diffusion de photos de personnes dormant, notamment, dans le nid à bébé. La réponse donnée à ces parents indique que la situation est connue et tolérée et que ces personnes sont invitées à se lever à temps, contribuer au nettoyage de la place et à l'entretien du potager.*

*Cependant et bien que nous apprécions la démarche de cohésion sociale et d'inclusion du lieu, mais soucieux du fait que cette communication ne réponde complètement aux questionnements et inquiétudes de certains parents et sachant que le camping dans les lieux publics n'est en principe pas toléré, nous posons les questions suivantes.*

### Préambule

La halte-jeu de la Grenette a vu le jour dans le cadre de l'animation « Lausanne-Jardins 2014 ». Censée être éphémère, l'opération eut un tel succès qu'elle fut reconduite en 2015, 2016 et 2017 et sera pérennisée à l'avenir. La partie nord de la Riponne a ainsi repris vie grâce à un concept assez simple. On y trouve en effet une terrasse confiée à un restaurateur privé, de même qu'un espace dédié à l'enfance, le tout agrémenté de quelques soirées festives. Les enfants y bénéficient notamment d'un jardin de circulation, d'un potager de 100 m<sup>2</sup>, d'ateliers créatifs, d'animations ponctuelles (contes, marionnettes, musique, activités de création avec des objets recyclés...) et d'un chevalet de peinture en plein-air. Le lieu constitue également une destination d'excursion et un centre de ressources pour d'autres centres de vie infantine. Les professionnels qui travaillent dans ces espaces sont à l'écoute des différents acteurs présents sur la place (commerçants et habitués marginalisés). Ils entretiennent le dialogue avec ces derniers, notamment en cas de conflit d'usage du domaine public.

L'accompagnement éducatif de la halte-jeu et le matériel indispensable à son fonctionnement sont mis à disposition de la population grâce à une collaboration entre le Service d'accueil de jour de l'enfance (SAJE), TRICréa et le Service du logement et des gérances (SLG) de la Ville. Du personnel formé, garant du cadre général, assure le bon fonctionnement de la halte-jeu par l'accueil spontané des parents et des enfants ainsi que l'accueil des enfants qui leur sont confiés, sous contrat, pour une durée maximale de trois heures. Un voisin est en charge de l'entretien de la halte-jeu et bénéficie d'un contrat à 30%. L'édition 2016 a vu 9'430 enfants fréquenter cette halte-jeu. Tous les enfants présents sur la place, y compris ceux dont les parents s'attablent en terrasse, profitent des installations et du matériel créatif, contribuant à un mélange de générations et d'origines sociales. Il convient enfin de relever que de nombreux parents ont émis le souhait que ce lieu d'accueil devienne pérenne et demeure ouvert toute l'année.

Plus généralement, et pour ce qui est des problématiques rencontrées aux abords de la halte-jeu, il convient de distinguer les réponses qui y sont apportées. Ainsi, pour ce qui est du trafic de stupéfiants, celle-ci est purement répressive. Pour ce qui est d'un usage inadéquat des lieux (détritus, installation et

abandon de matériel de camping), la réponse est à la fois sociale et répressive. L'usage festif de la place implique quant à lui le déploiement de mesures de propreté urbaine. En tout état de cause, il est faux de considérer que la situation générée par l'existence de ces problématiques est tolérée. Les dormeurs sont régulièrement interpellés par les forces de police. S'il s'en trouve malgré tout le matin sur place, le personnel de la halte-jeux les invite à partir. Le personnel, dans ses échanges avec les marginaux, fait œuvre de sensibilisation aux enjeux d'hygiène de la halte-jeux et cherche à les impliquer dans le nettoyage et le jardinage.

### **Réponses aux questions posées**

La Municipalité répond comme suit aux questions posées :

***Question 1 : Qui sont les personnes qui occupent les lieux la nuit, à quel type de groupe appartiennent-elles et sont-elles connues de la Municipalité ?***

Selon les contrôles de police effectués, il s'agit principalement de personnes marginales et précarisées, connues des services de police et de l'équipe de travailleurs de rue du Service social Lausanne. La Municipalité rappelle qu'il est interdit de dormir sur les parcelles en question (art. 36 RGP), et que cette interdiction est appliquée rigoureusement par le Corps de police.

***Question 2 : Quelles sont, selon la Municipalité, les raisons qui poussent ces personnes à dormir dehors plutôt que dans des structures du dispositif d'hébergement ?***

Les quelques personnes qui ont été contrôlées pendant la nuit à la halte-jeux de la Grenette sont des personnes très marginalisées et précarisées, qui ont, pour la plupart, adopté un mode de vie de groupe. Ponctuellement, une partie occupe un logement mais il s'agit le plus souvent de solutions ne s'inscrivant pas dans la durée. D'autres, qui auraient droit à des soutiens, notamment à un logement, ont fait le choix de ne pas en bénéficier et préfèrent rester en rue, en communauté, hors des structures existantes et de leurs contraintes.

***Question 3 : Est-ce que la Municipalité entend mettre en place un dispositif policier pour contrôler les activités nocturnes du lieu et de la place de la Riponne en général ?***

A la suite des événements mentionnés par l'interpellatrice, les contrôles ont été renforcés. Ceux-ci sont ainsi régulièrement menés de nuit ou au petit matin, et des infractions au règlement général de police sont ponctuellement constatées et dénoncées (miction, littering, campement illégal) ainsi que d'autres infractions aux règlements fédéraux tels que la loi sur les stupéfiants ou la loi sur les étrangers.

***Question 4 : Quelles sont les normes d'hygiène et les mesures de nettoyage qui sont appliquées en ce lieu et qui permettent de mettre à disposition des matelas destinés à des bébés/enfants alors que des personnes ont dormi/uriné dedans ? Ces normes et mesures sont-elles différentes d'autres lieux d'accueil de jour de l'enfance ?***

La police municipale a mené et mène régulièrement des contrôles dans ce domaine. D'autres personnes (que celles mentionnées à la question 1) dormant à cet endroit par le passé ont été contrôlées et l'évacuation ainsi qu'un nettoyage des lieux avaient alors été opérés pour des raisons d'hygiène.

Pour ce qui est des photographies ayant circulé sur les réseaux sociaux et relayées par la presse faisant état d'un niveau de saleté élevé, elles illustrent des situations qui ont pu être constatées au petit matin, avant nettoyage. Quant à celles montrant du matériel d'injection, il est à préciser qu'elles n'ont pas été prises dans le périmètre établi de la halte-jeux selon l'exploitant.

Plus généralement, il est à souligner que les normes cantonales applicables aux structures d'accueil du jeune enfant sont identiques à celles d'une garderie traditionnelle pour les enfants de deux ans et demi à quatre ans.

La halte-jeux de la Grenette a obtenu une autorisation spéciale pour son exploitation en 2017. En effet, cette structure est considérée par l'Office d'accueil de jour de l'enfance (OAJE) – autorité d'autorisation et de surveillance – comme un projet novateur. Le renouvellement de l'autorisation spéciale pour 2018 est en cours, impliquant un certain nombre d'adaptations techniques.

***Question 5 : Comment la Municipalité s'assure qu'il n'y ait pas de dangers pour les enfants ou autres risques sanitaires ?***

La situation décrite n'est pas tolérée. La responsabilité première repose sur l'exploitant de la halte-jeux. La collaboration avec la Grenette, ainsi que le travail de la police, garantit un certain contrôle social. Par ailleurs, les lieux sont nettoyés quotidiennement.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu aux questions de Madame l'interpellatrice.

*Ainsi adopté en séance de Municipalité, à Lausanne le 30 novembre 2017.*

Au nom de la Municipalité

Le syndic :  
Grégoire Junod

Le secrétaire :  
Simon Affolter

